

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 2428

présenté par

Mme Brugnera et Mme Bureau-Bonnard

ARTICLE 26

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Toute activité de transformation est exclue des activités de collecte. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est nécessaire de distinguer la collecte des étapes de transformation qui constituent les premières étapes de fabrication.